



Bottes de sécurité avec coquille métallique, protection pour le milieu du pied et le tibia intégrés. Semelle métallique inox anti-perforation. Protection pour balayage de jet d'eau jusqu'à 1200 bar.

Tailles : 40 à 48.

Couleur : jaune / noir.

La protection a été testée conformément aux règles de contrôle BGR 191 (voir tableau ci-après).

Modèle	ULTRA 12
Référence	301-8161-90xx-199
Force de recul	117 N
Diamètre de buse	1,0 mm
Distance buse/botte	75 mm
Vitesse de passage	0,2 m/s
Débit	17,7 l/min
Pression de test	1200 bar
Passage du jet sur le devant du pied au niveau de la coquille et sur le coup de pied.	

Lors de la commande, remplacez les **xx** par la taille désirée (taille 40 à 48).

Ex : pour les **ULTRA 12** en taille **42**, indiquez la référence comme suit : 301-8161-90**42**-199.

Note :

Ces bottes ne sont pas prévues pour une utilisation intensive au contact des hydrocarbures, produits chimiques, graisses et huiles. En cas de contact avec ces produits, rincer à l'eau.

L'utilisation de ces bottes est uniquement recommandée pour les travaux Haute Pression.

Bottes de sécurité, destinées aux travaux avec matériels à jet fluide très haute pression avec sigle de contrôle

Les associations professionnelles ne recommandent que les bottes utilisables à partir de 1700 bar. Pour la certification, des prescriptions spéciales ont été établies par le centre d'essai et de certification.

Nos bottes sont conformes à la norme EN 345-1 du juin 1997, BGR 191, Alinéa 3.1.5.5.3 (Règles Professionnelles de Sécurité et d'Hygiène du Travail - usage de protection de pieds et de jambes), approuvée et notifiée par la pos. n° 0299.

- Partie haute et semelle en PVC, ne contient pas de plomb ni de cadmium
- Construction multicouche pour protéger contre le jet d'eau à très haute pression
- Plis sur le cou-de-pied pour une meilleure souplesse
- Ergot de déchaussage
- Coquille et semelle intermédiaire en acier
- Semelle antidérapante et antistatique.

Attention aux risques de grippage : Beaucoup de composants utilisés dans les systèmes de jets d'eau à haute pression sont réalisés en acier inoxydable. Cette matière offre de multiples avantages, en revanche les filetages sont sensibles à la corrosion et sont sujets au grippage lors du vissage des raccords, et notamment inox sur inox. Un grippage peut rendre inutilisable un composant, et ceci de façon irrémédiable. Les filets doivent être protégés par l'utilisation d'un lubrifiant anti-grippage de haute qualité pour les raccords avec portées étanches, pour les

ACH-France - 26, rue Montgolfier - F-38090 VILLEFONTAINE - France © Copyright ACH-France 2003-2015

☎ +33 (0)4 74 82 71 06 📠 +33 (0)4 74 94 20 29 - Web : www.ach-france.com - E-mail : contact@ach-france.com



autres il faut recouvrir le filetage mâle d'une bande de Téflon recouverte du lubrifiant anti-grippage. Les précautions d'anti-corrosion et d'anti-grippage doivent également être prises en compte pour d'autres matières et notamment l'aluminium. Pour une **sécurité optimale et pour préserver longtemps votre investissement**, utilisez nos kits d'outillage adaptés et notre lubrifiant anti-grippage « **Antigripinox** » (voir secteur outillage de nos catalogues).

Buses et outils rotatifs : Après chaque utilisation, laver la buse ou l'outil puis la sécher à l'aide d'une soufflette d'air. Ensuite, souffler l'intérieur de la buse ou de l'outil avec une soufflette d'air jusqu'à ce que la totalité de l'eau résiduelle soit évacuée par les trous des gicleurs et les différents orifices (le non-respect de cette recommandation accélèrera l'usure de la buse et d'autant plus vite avec une eau à forte teneur en calcaire).

Important : lors de la commande et afin d'obtenir les meilleurs résultats, il faut fournir les informations suivantes : débit de la pompe en l/min ; pression de la pompe en bar ; Ø, longueur, type du flexible haute pression et filetage de connexion en précisant s'il est mâle ou femelle.

Avertissement : afin d'éviter d'éventuels dommages aux matériels et aux personnes lors de l'utilisation des buses et accessoires, nous recommandons de mettre le système en pression graduellement après insertion et fixation à l'intérieur de la canalisation, *l'opérateur devant systématiquement se tenir éloigné*. Le constructeur et le distributeur ne peuvent pas être rendus responsables des éventuels risques ou accidents liés à une mauvaise utilisation des outils et accessoires, ceux-ci devant être utilisés exclusivement pour l'usage prévu lors de la conception et de la fabrication. Seul le personnel formé et autorisé pour l'utilisation du matériel haute pression peut se servir de ce matériel. Avant toute utilisation, l'opérateur doit avoir pris connaissance de la notice et des préconisations d'utilisation, des consignes de prévention et de sécurité et des conditions générales de vente qui lui ont été remises.

Réserves : Les marques, références, caractéristiques, photos, schémas, notes..., figurant sur tous nos documents et produits sont sujets à modification sans préavis et ne représentent aucunement un engagement de notre part ni des sociétés que nous représentons. Lorsque nos documents sont utilisés, dans un but commercial ou autre, leurs contenus ne peuvent en aucun cas nous être opposable pour une quelconque réalisation ; ayant un souci constant d'évolution technologique de nos produits, nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Nous sommes à votre disposition pour étudier tous types d'équipements spécifiques. La société ACH n'est pas responsable des erreurs typographiques ou autres qui pourraient se glisser par inadvertance dans les documents remis par elle.

Extrait de nos Conditions Générales de Vente : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport. Lors de la livraison, ce matériel est dépourvu de tout défaut ou vice de fabrication. Tout défaut de matière ou de vice de fabrication reconnu sur nos matériels, ne peut donner lieu qu'au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses par nous ou par nos fournisseurs le cas échéant, dans ce cas ce sont les conditions de garanties du constructeur qui seraient appliquées. La durée de notre garantie est de 6 mois et commence à courir le jour de la sortie d'usine, nous garantissons éventuellement nos frais de main d'œuvre sur site lorsque la réparation est effectuée par nos soins pour le matériel non transportable facilement, les frais de déplacements (trajet, hébergement et restauration) sont à la charge du client. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peut en aucun cas avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initial. Tout retour de matériel doit se faire en port payé, de même la réexpédition sera à la charge du client. La garantie ne peut être accordée qu'après expertise des pièces défectueuses et retour dans nos ateliers ou sur site par un de nos ingénieurs, les pièces livrées avant acceptation expresse de la garantie seront facturées, en cas d'acceptation de la garantie, un avoir sera transmis. Le matériel, l'équipement ou l'outil faisant l'objet d'une demande en garantie ne devra pas avoir été démonté par le client. La moindre intervention sur un matériel, équipement ou outil incriminé, et notamment le nettoyage interne ou la suppression de diverses traces, annulera de facto toutes possibilités de prise sous garantie. Les pièces remplacées sous garantie restent la propriété d'ACH-France, la non-restitution spontanée de ces pièces, sous 15 jours maximum dans nos ateliers, annule la garantie. Les opérations, de dépannage, de réparation, d'assistance technique, de maintenance, de développement de logiciel, d'élaboration de programme, de contrat d'entretien, d'étude, ne donnent lieu à aucune garantie autre que celle d'une bonne exécution desdites opérations, sauf convention expresse contraire. La garantie est refusée par ACH-France dans les cas suivants : pièces d'origine remplacées par des pièces ne provenant pas de la société ACH-France, modification de notre matériel, défauts dus à une négligence de l'utilisateur ou à un défaut d'entretien, réparations effectuées par des tiers non reconnus par nous, inobservation des conditions d'utilisation, incendie, inondation, humidité permanente ou accidentelle, mauvais état des lieux, émanations chimiques, phénomènes d'irradiation, agents atmosphériques, catastrophes naturelles, guerre civile, grève et en général toute dégradation due à l'usure normale des matériels et installations. La responsabilité de la société ACH-France se limite au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses, sans que nous puissions être tenus au paiement d'une indemnité ou de redevances pour des frais ou pertes directes ou indirectes consécutifs à l'impossibilité d'emploi partielle ou totale de nos matériels. Toutes adjonctions d'un élément quelconque n'étant pas de notre fourniture ou d'une modification sur un matériel de notre fourniture ou sur une de nos installations propres, co-traitées ou sous-traitées, toute intervention sur un logiciel ou un programme, annulent de fait toutes garanties matérielles ou immatérielles et dégage totalement notre responsabilité sur le plan technique et juridique, exceptée dans les cas où nous aurions donné explicitement notre accord. Ceci est applicable également dans le cas de modification apportée sur une offre de prix ou sur un devis et notamment lorsqu'il y a une substitution d'un composant de notre fourniture. La garantie n'est pas transférable à des tiers, même en cas de revente du matériel.

La présente garantie annule et remplace toute garantie précédente explicite ou implicite, y compris les garanties implicites de valeur marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Elle ne saurait endosser ni autoriser quiconque à endosser toute autre responsabilité au nom de ACH-France en relation avec la vente de ses produits. La société ACH-France ne fournit aucune garantie quant aux pièces ou produits fabriqués par des tiers.